

EHPAD de Pradines



Résidence  
du Petit Bois

# Livret d'accueil

## E.H.P.A.D. de Pradines

### *Résidence du Petit Bois*



Allée François Mitterrand

46090 PRADINES

Tél : 05.65.53.26.25

Fax : 05.65.53.26.27

e-mail : [ccasehpadpradines@wanadoo.fr](mailto:ccasehpadpradines@wanadoo.fr)

# Sommaire

Situation et Environnement	p 04
Présentation de l'Etablissement	p 05
Admission	p 06
Le Personnel	p 07
Lieux Communs	p 08
Les Chambres	p 09
La Restauration	p 11
Prestations Hôtelières	p 13
Les Soins	p 14
L 'Animation	p 14
L 'Association Résidence du Petit Bois	p 15
Le Conseil de la Vie Sociale	p 15
Le Culte	p 15

**V**ous souhaitez vivre en maison de retraite de type EHPAD, le Conseil d'Administration du CCAS, la direction et le personnel ainsi que les résidents vous souhaitent la bienvenue dans notre établissement.

Ce livret d'accueil vous permettra de mieux connaître votre futur domicile, en vous donnant des informations pratiques sur les services proposés et le fonctionnement de la maison.

Soucieux de votre bien-être, le personnel s'efforcera de répondre à vos besoins et vous accompagnera dans votre quotidien afin de maintenir votre autonomie, le plus longtemps possible. Il est important pour vous de comprendre que le personnel ne remplace pas votre famille et la présence de celle-ci est indispensable au maintien de la santé de chaque résident.

Un projet institutionnel définit les objectifs en vue de réaliser un accueil de qualité des personnes âgées, dans le respect des chartes de la personne âgée et de la personne accueillie (voir document en annexe)



# **Situation et Environnement**

L'EHPAD est située à Pradines, commune de 3250 habitants, près de la ville de Cahors, dans le Lot.

Au cœur de la cité, entourée par la campagne, les abords aménagés de l'établissement permettent une promenade en toute sécurité. A quelques mètres de la Mairie et de la Bibliothèque, l'EHPAD conserve aux résidents la possibilité d'accéder aux droits civiques et à la culture.

Le quartier est desservi par la ligne de bus évidence ligne n°2



# Présentation de l'Etablissement

## *Bienvenue à la Résidence du Petit Bois*

L'accueil des résidents à l'Ehpad de Pradines est ouvert à toutes les personnes âgées :

- seules ou en couple
- valides ou dépendantes
- venant prioritairement du département du Lot, mais aussi d'autres départements
- Agées de 60 ans, (l'accueil des personnes de moins de 60 ans est possible sur dérogation du Conseil Général)
- venant en accueil temporaire (si places disponibles)

La capacité de l'établissement est de 60 lits répartis dans deux secteurs

Dans le secteur dit « ouvert » 45 lits se répartissent en 41 chambres simples et 2 chambres doubles. Les couples peuvent être accueillis en chambres doubles.

Dans le secteur fermé dit « protégé » 15 chambres simples sont proposées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, **présentant des troubles cognitifs importants et ne pouvant pas vivre en secteur ouvert.**

# Admission

Une inscription est nécessaire pour prendre rang dans la liste d'attente, un dossier complet est remis sur simple demande.

L'entrée d'un résidant s'effectue en accord avec le médecin coordonnateur, la direction et l'infirmier coordonnateur selon un dossier administratif et médical complet, **daté et signé par le médecin traitant du résidant**.

Le dossier médical est essentiel à l'inscription du résidant, car il permet à l'équipe soignante d'évaluer la prise en charge future de la personne entrante.

Lors de l'admission, un rendez-vous avec un membre de la direction permettra d'expliquer le fonctionnement de la maison de retraite et de répondre aux questions qui ne seraient pas développées dans le livret d'accueil. Le contrat de séjour et le règlement intérieur de l'EHPAD seront remis au futur résidant ou à sa famille, ils devront être lus attentivement et signés par ces derniers avant la date d'entrée dans l'établissement.



# Le Personnel

Il est identifié selon le métier qu'il exerce, par son vêtement de travail ainsi que par un badge portant son nom et sa fonction.

**Le personnel administratif** assure l'admission du résidant et le suivi du dossier tout au long de son séjour.

**Le personnel de soins** assure la prise en charge et le suivi de la santé du résidant

**Le personnel d'entretien** assure la restauration, l'entretien du linge et des chambres des résidants ainsi que celui des espaces communs, collectifs.

**Le personnel d'animation** encadre chaque après midi, du lundi au samedi, des activités physiques, manuelles et de mémoire, selon les besoins et souhaits des résidants.

Un projet institutionnel comprenant les projets de vie, de soins et d'animation, place la personne âgée accueillie, au cœur de nos préoccupations

# Lieux Communs

**L'accueil** se trouve à l'entrée de la maison et le personnel qui y est affecté assure l'accueil du CCAS ainsi que celui de l'EHPAD.

**L'accueil** est le point central de l'information, de la distribution du courrier, les résidents peuvent y déposer leur courrier au départ. Une aide ou orientation dans certaines de leurs démarches pourra être assurée par le personnel administratif. Les renseignements médicaux ne sont pas donnés par le personnel administratif mais uniquement par le personnel médical (Médecin coordonnateur, Infirmier coordonnateur ou infirmière).

Dans chacun des deux secteurs (ouvert et protégé), **deux salons** accueillent les résidents pour les temps d'animation ou de rencontres spontanées.

**La salle de restaurant** accueille les 45 résidents du secteur ouvert.

**Un salon de coiffure** est à la disposition des résidents, les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil de l'Etablissement ou directement auprès du coiffeur choisi par le résident.

**Une salle pour les services extérieurs** équipée d'un matériel adapté permet aux kinésithérapeutes et pédicures, d'assurer leur prestation dans nos locaux.



Salon secteur ouvert

## Les Chambres

La surface est en moyenne de 20.50 m<sup>2</sup>, pour les chambres simples, et de 31 m<sup>2</sup> pour les chambres doubles. Toutes les chambres sont équipées d'une poire d'appel d'urgence. Toutes donnent, soit sur un balcon individuel, soit sur un carré de jardin dans la cour intérieure, côté rue, ou petit bois.



Elles sont équipées d'une salle de bains individuelle comprenant douche, toilettes et lavabo ainsi que d'un miroir. L'établissement met à disposition du résidant : un lit médicalisé ou classique, un chevet, un bureau, une chaise, une table adaptable si besoin, un rideau opaque traité non feu et un couvre lit, sur demande. Un grand placard mural comprenant étagère et penderie équipe chaque chambre.

Des prises de courant murales et une prise télé sont installées, il est nécessaire tout de même que le résidant fournisse une multiprise aux normes (pour le lit médicalisé) et un cordon d'antenne afin de brancher le téléviseur qu'il sera judicieux de choisir de taille moyenne.

Une prise téléphonique existe dans la chambre, il appartient au résidant de souscrire un abonnement.

Le résidant peut décorer la chambre à son goût tout en respectant l'espace obligatoire et nécessaire au passage d'un fauteuil roulant, des soins ou de l'entretien.

Un état des lieux est réalisé à l'entrée du résidant ainsi que lors de son départ.

**Chaque chambre est équipée d'un appel malade d'urgence, qui comme son nom l'indique, est réservé strictement aux appels et situations d'urgence.**



Petit salon secteur protégé

# La Restauration

## Secteur ouvert :

Le petit déjeuner est servi en chambre entre 7h30 et 8H30

Les résidants sont tenus de prendre leurs repas en commun dans la salle à manger, dans une tenue appropriée, et d'avoir un comportement respectueux vis à vis des autres résidants.

Les horaires des repas sont les suivants:

Le déjeuner de 12h00 à 13h00

Le Diner de 18h30 à 19h30



Salle à manger

Les plats sont produits par la cuisine de la communauté de communes du Pays de Cahors et livrés au jour le jour en liaison froide. Ils sont réchauffés dans la cuisine de remise en température de l'Etablissement.

Les menus pour la semaine, sont affichés tous les lundis matin à l'accueil et chaque jour en salle de restauration.

Le goûter est servi à 16h00 dans les salons d'animation. Il est impératif que les personnes se rassemblent à ce moment de la journée pour prendre cette collation ensemble. C'est un moment convivial où les anniversaires et autres fêtes sont célébrées.

Les plateaux repas ainsi que le goûter sont servis en chambre uniquement aux personnes alitées, ou sur certificat médical.

**Les régimes sont uniquement pris en compte sur prescription médicale.**

#### Secteur protégé :

Une salle commune du secteur protégé, appelée cœur de maisonnée, accueille les temps de restauration et d'animation des résidents vivant dans ce secteur.

Dans le secteur protégé, 15 chambres individuelles séparent les deux lieux conviviaux qui sont la partie restauration et animation et le petit salon de déambulation ouvert sur l'extérieur permettant aux résidents de voir, tout au long de la journée, la vie de la cité.

Les horaires sont :

De 7h30 à 8h30 petits déjeuners servis en chambre ou en salle de restauration selon le choix du résident

Déjeuner de 11h45 à 12h45

Diner de 18h15 à 19h15

Le goûter est servi à 16h00 dans le cœur de maisonnée.

## **Prestations Hôtelières**

L'entretien des locaux est assuré au quotidien par l'équipe d'agents d'entretien, de jour comme de nuit, ainsi que par l'agent technique qui assure diverses réparations.

Il est strictement interdit aux résidants de posséder des produits d'entretien dans leur chambre, pour des raisons de sécurité

L'entretien du linge :

**Seul le linge marqué au nom du résidant sera entretenu par la maison**

A l'arrivée du résidant il est demandé la fourniture de draps, ainsi le résidant se sent un peu plus chez lui, il a aussi la possibilité d'apporter quelques meubles (voir trousseau) en veillant à respecter le passage nécessaire à l'entretien de la chambre et aux soins de la personne.

L'entretien du linge plat (oreillers et draps) est assuré par un prestataire extérieur.

L'établissement assure le prêt de draps lorsque le résidant n'en a plus de disponibles.

Le linge du résidant doit être marqué à son nom (à commander en mercerie), sur des étiquettes cousues et non collées, afin qu'il puisse être entretenu par l'établissement.

Il est conseillé de ne pas donner à laver des lainages fragiles et des sous vêtements type « Damart ».

## **Les Soins**

L'équipe de soignants est composée d'un médecin coordonnateur, d'un infirmier coordonnateur, d'infirmières, d'aides soignantes et d'un psychologue.

Un projet de soins organise la prise en charge globale des résidents, dont le suivi est assuré par le médecin coordonnateur.

Des transmissions ont lieu tous les matins et permettent à l'équipe entière (soins/entretien pour le secteur ouvert) d'organiser la prise en charge sur la journée, en signalant différentes observations et informations qui seront, si nécessaire, transmises aux médecins.

Des transmissions dans le secteur protégé ont lieu avec l'équipe entière chaque mardi après-midi.

### **Le Psychologue :**

Le psychologue de l'établissement est à l'écoute des résidents et des familles dans les moments difficiles. Pour obtenir un rendez vous, prendre contact avec l'accueil.

## **L'animation :**

La participation à la vie sociale de l'établissement est libre, il est proposé aux résidents, des ateliers ou activités qui les divertissent et leur permettent de conserver leur autonomie. Un projet d'animation en constante évolution donne une dynamique aux actions proposées.

Des bénévoles ainsi que des membres de l'Association du Petit Bois, sont amenés à participer aux animations proposées par l'établissement, voire à proposer eux-mêmes des activités.

## **L 'Association de la Résidence du Petit Bois :**

Une association loi 1901 a été créée dans le but de faire participer toute personne le souhaitant à la vie sociale de l'établissement. Ainsi des activités d'animation sont proposées par ses bénévoles. Une convention charte lie les bénévoles venant d'autres associations afin de conserver une éthique lors des visites des personnes extérieures à la famille.

## **Le Conseil de la Vie Sociale :**

Un conseil de la vie sociale vit au sein de l'établissement et se réunit au moins deux fois par an. Afin qu'il reste dynamique, des résidents et des membres de familles peuvent se joindre au groupe lors des réunions.

## **Le Culte :**

Dans le respect des religions chaque résident peut recevoir la visite d'un représentant du culte de son choix. Un office religieux catholique est proposé régulièrement dans l'établissement (salon 2) les dates et heures sont précisées par voie d'affichage

Les visites sont possibles à partir de 11h00 le matin jusqu'à 20h